ETRENNES.

POUPÉES, ARCHES DE NOÉ,
POLICHINELLES, CHEVAUX BERÇANTS,
TRAINEAUX, BERCEAUX DE POUPÉE,
PETITS SERVICES A THÉ, HUILIERS,
CARAFFES, VERRES A VIN, ALBUMS,
SATCHELS, PORTE-MONNAIE,
TASSES A MOUSTACHE,
LAMPES DE FANTAISIE,
RÉVEIL-MATIN, CUILLÈRES EN ARGENT,
COUTEAU A D'ÉBITER,
CRYSTAL COLORÉ, PORCELAINE, Etc., Etc., Etc.

E. D. D'ORSONNENS,

143 RUE PRINCIPALE, HULL.

S. ROGERS et FILS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

15, rue St. NICHOLAS,

OTTAWA.

RESIDENCE AU DESSUS DU MAGASIN.

Connections par Téléphone.

Tous ordres remplis avec promptitude et à de bonnes conditions.

LES POELES DE SMART

Sont les Meilleurs

Toutes descriptions de Poeles et Fournaises constamment en vente aux Entrepots de Variete et aux Salles de Fourniture de Maison,

532 et 534 RUE SUSSEX, OTTAWA

JOSEPH BOYDEN

Landry et Julien

PLOMBEURS SANITAIRES,

ET POSEURS DE

GAZ et TUYAUX, Appareils de Chauffage à l'Eau Chaude.

ON DONNE L'ESTIMATION DES TRAVAUX.

164, RUE RIDEAU.

OTTAWA.

N. LANDRY. *G. J. JULIEN.*

Ottawa, 11 Déc., 1886.

CONFISERIES ! PATISSERIES.

Nouveau Poste Canadien-Français

A. TRUDEL et Frère,

PROPRIETAIRES.

540, RUE SUSSEX,

(Ancien poste de M Brodrick)

MM. Trudel desirent informer le public d'Ottawa et des environs qu'ils tiendront constamment à leur nouveau poste toutes les confiseries désirables qu'ils manufactureront eux-mêmes ; tels que pain-de-savoie, pour diner de noces et pour fêtes, bonbons de toute sorte, gâteaux, biscuits, dragées et tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de première classe.

Les soussignés, par leur longue expérience dans cette ligne de commerce sont en mesure de donner satisfaction à tous et comptent sur l'encouragement libéral des Canadiens-français de la capitale et du public en général.

On fera bien de venir faire une visite.

A. TRUDEL et Frère.
Confiseurs.

Ottawa, 1er Déc., 1886. 1m

R. LAPIERRE

Tailleur

113—RUE RIDEAU—113

Rideau House

Portes voisine de M. Thos Birkett

OTTAWA

M. Lapierre désire informer ses amis et anciennes pratiques qu'il vient de rouvrir sa boutique de tailleur à l'endroit ci-haut, magasin de M. A. Blais où il donnera satisfaction à tous.

Ottawa 18 déc. 1886—1m.

BERNARD SIMARD

BOUCHER

Etaux Nos 1 et 2, Marché des produits et viandes, et No 1 marché Ouest

HULL

M. SIMARD remercie ses nombreuses pratiques et le public de Hull de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent et le sollicite de nouveau.

M. SIMARD a toujours en mains un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALEES et FUMÉES, toujours de première qualité.

Les ordres seront exécutés promptement et livrés à domicile gratis. Prix modérés. Une visite est sollicitée.

BERNARD SIMARD,
BOUCHER

L'Union Nationale

ABONNEZ-VOUS AU

Grand Journal

"L'UNION NATIONALE"

PUBLIE A OTTAWA ET A HULL.

$1.00 *par année seulement.*

8 pages de lecture toutes les semaines. Donne les prix du marché d'Ottawa.

Parait le Vendredi et est déposé à la poste assez tôt pour que les cultivateurs le reçoivent le dimanche.

Magnifiques chromos donnés en prime pour abonnement payé d'avance.

M. ISRAEL DUMAIS, notaire.
Agent général.

166 RUE PRINCIPALE,
HULL.

N. B.—ON DEMANDE des sous-agents.

DANS LA CAPITALE

Menus faits

—Durant la messe à l'église Ste Anne, hier matin à 8 heures, un moineau voltigeait de côté et d'autre, semblant vouloir se protéger contre le froid.

—Il y aura demain soir première réunion du Bureau des écoles séparées pour 1887.

—On croit que grand nombre de cultivateurs canadien-français de toutes les parties de la province de Québec prendront possession des nouveaux townships au lac Témiscamingue. Les terres dans le township Duhamel ont été réservées par près de 125 familles.

—Le contrat pour la construction de 86 milles du chemin de fer du Pacifique Canadien à l'est du Sault Ste Marie a été accordé à MM. Dan Dunn et Henry Casey, d'Ottawa.

—La compagnie du Pacifique Canadien a déclaré un dividende de 3 p. c. payable le 17 février prochain.

Incendie

Hier soir les pompiers furent appelés à la "Bodega Wine Company" rue Wellington, où le feu venait de se déclarer. Après avoir enlevé quelques planches de l'endroit où le feu avait pris son origine les pompiers réussirent facilement à contrôler les flammes avant que les dommages fussent considérables.

Brillant examen

Notre ami M. L. J. U. Duprat, du département de l'Intérieur, a passé avec succès son examen d'aptitudes pour le Service Civil. Nos félicitations.

A Sainte-Anne.

Le Rév. M. Prud'homme, dans son sermon, hier, s'est fortement élevé contre les abus de l'intempérance, les danses vives, très fréquentes à cette saison de l'année et les trop longues fréquentations.

L'Institut Canadien-Français

Le concert qui devait avoir lieu hier soir à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa a été forcément remis à dimanche prochain.

Le conférencier, M. Chs Caron, du département de l'Agriculture, nous donnera un aperçu des événements de 1886 et un joli concert sera organisé de suite.

Il y aura chant et musique ; les organisateurs se sont déjà mis à l'œuvre et on nous promet quelque chose de *chic* et de nouveau.

Il y aura, paraît il, solo de cornet et de violon. En somme c'est une attraction pour les amateurs de musique.

Que tous se donnent rendez-vous à l'Institut Canadien dimanche soir et qu'on le dise aux amis.

Sur la rue

Le thème de toutes les conversations sur la rue et dans les principaux hôtels est celui des élections fédérales générales prochaines. Cette question, dont la solution sera connue ces jours ci, cause une vive excitation dans les cercles des politiciens.

Assemblée

A une assemblée des directeurs de la Compagnie de prêts, placements et épargnes de la Puissance, tenue samedi soir, dans les salles "Scottish Ontario Chambers," les messieurs dont les noms suivent furent élus officiers : Son Honneur le maire McLeod Stewart, president ; James Gordon, 1er vice-président ; P. H Chabot, 2ème vice-président ; Wm. S. Pettegrew, gérant, secrétaire et trésorier, et John Hodgins, solliciteur. Le bureau temporaire de la compagnie est aux Nos 11 et 12 "Scottish Ontario Chambers."

Cour de Police

10 janvier.— John Henderson, ivresse, $2 et $1 de frais ; Nil Neviau, pour avoir conduit son cheval plus vite que le trot ordinaire, le 4 janvier, $2 et $2 de frais ; John McGee pour voies de fait est renvoyé à demain

A l'épouvante

Ce matin à 11 hrs, un cheval attelé à une voiture de promenade, a pris le mort aux dents, sur la rue Wellington ; l'animal fougueux, dans sa course effrénée, déchira une robe de buffle, et endommagea la voiture. Il fut arrêté près du pont des Sapeurs.

Représentation dramatique

Hier soir, la salle Ste Anne était bondée littéralement de spectateurs dès les 7 hrs et demie.

Les jeunes amateurs de la Société du Sacré Cœur de Jésus y donnaient une représentation comprenant : "Le Martyre d'Agapit," drame historique en trois actes, et "Le Chat-Huant," petite comédie en un acte.

Ces deux pièces ont été rendues avec beaucoup de talent par les jeunes amateurs dont la plupart voyaient le feu de la rampe pour la première fois et qui ont recueilli de nombreux applaudissements. Les rôles de la première pièce avaient été confiés à MM V. Lepage, S. Gauvreau, A. Leclerc, A. Carrière, et J. Langlois à qui nous offrons nos félicitations.

Si l'on considère la difficulté de bien rendre une pièce où le tragique a la plus large part, l'on convien dra que les amateurs de la société du Sacré Cœur ont droit à des éloges pour leur succès d'hier.

La pelite comédie qui terminait le programme a été fort bien rendue par les mêmes amateurs et en plus MM. A. Joubarne et A. Charbonneau. Les spectateurs ont ri à satiété pendant toute la durée de la pièce et les applaudissements n'ont pas fait défaut.

L'orchestre sous la direction de M. Tassé a exécuté de la jolie musique durant les entr'actes.

Somme toute, la soirée a semblé du goût de tous et la recette a dû être abondante.

ECHOS DE HULL

Assemblée

Une assemblée des partisans, de M. A. Morin aura lieu ce soir au No. 50, coin des rues Church et Charles.

Résignation

A une assemblée tenue samedi soir sur la rue Principale, M. Viau a annoncé qu'il se présentait dans le quartier trois, et M. Laliberté a le même soir résigné en faveur de M. Morin.

Société St Vincent de Paul

Les membres de la société St Vincent de Paul feront cette semaine leur quête annuelle dans Hull pour le soutien de leurs pauvres.

Le Révérend Père Supérieur en faisant cette annonce, hier au prône, a remercié les citoyens de la générosité qu'ils ont montrée l'année dernière à l'égard de la société St. Vincent de Paul et a exprimé l'espoir que cette générosité se continuerait cette année, car il y a un grand nombre de pauvres dans le besoin.

Club de raquettes

Il y aura jeudi prochain à 8 hrs p. m., une grande procession avec flambeaux par tous les clubs de raquettes d'Ottawa et Hull. La procession partira du bureau de poste passant par les rues Sparks, Bank, Wellington, Duke et se rendra à Hull où les clubs d'Ottawa sont invités par le club "Le National" de Hull, à prendre le souper à l'hôtel Metropolitan, chez M. Laberge.

Carnet du Nouvelliste

—La bénédiction des jeunes enfants de la paroisse aura lieu dimanche prochain si le temps le permet.

—Le Révérend Père Supérieur a nouvelé hier, au prône, ses recommandations au sujet des salles de billard où la passion du jeu entraîne les jeunes gens à mettre des enjeux de $10.

—Nous avons eu hier le froid le plus vif de la saison. M. le chef Genest et ses aides ont été occupés une partie de l'après-midi à dégeler les bornes fontaines dans les différentes parties de la ville.

Conseil-de-ville.

7 Sept. 1886.

(*Extrait du compte-rendu officiel.*)

Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc : Que la soumission de M. Geo. H. Millen pour le prolongement de l'aqueduc jusqu'au coin des rues Wright et Victoria, dans le quartier numéro 4, pour la somme de $5,000, soit acceptée, et que Son Honneur le maire soit autorisé de signer un contrat avec le dit Geo. H. Millen, basé sur sa soumission, immédiatement ; et que les travaux soient commencés sans délai et poussés avec toute la diligence possible.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Richer : Que la soumission de M Télesphore Seguin, pour la continuation de l'aqueduc jusqu'au coin des rues Wright et Victoria pour la somme de $3,900, soit acceptée, et que Son Honneur le maire soit autorisé de signer immédiatement un contrat à cet effet avec le dit Télesphore Séguin ; et que les travaux soient commencés de suite et menés à complétion avec toute la diligence possible.

Rejeté sur la division suivante :

Pour : Les échevins Landry, Ste. Marie et Richer, 3.

Contre : Les échevins Fortin, Leduc, Reinhardt, Graham, Scott et Eddy, 6.

Deux réponses

M. Charles Leduc ayant défié quiquce soit, à l'assemblée de samedi soir dans le quartier numéro trois, de prouver qu'il avait jamais été question dans le conseil de construire le pont près des "Petits Rapides," voici la réponse à son défi, réponse tirée des délibérations mêmes du conseil de ville.

Le 5 mai 1884 M l'échevin Richer, secondé par M. l'échevin Simard, ayant proposé que le comité des rues et améliorations fut autorisé de s'enquérir des moyens à prendre pour remédier aux inconvénients de l'état du pont du cimetière, M. Graham, le président du comité, fit faire par M. A. Austin, ingénieur civil d'Ottawa, des plans et spécifications pour la construction d'un pont à l'endroit du creek Brewry, appelé "Les Petits Rapides."

Le 10 juin 1884 ce comité soumit son rapport au conseil dans les termes suivants : "Votre comité fait rapport qu'après avoir pris en considération les plans et estimés de M. A. Austin, ingénieur civil, au sujet d'un pont qui devra être construit sur le Brewry Creek, aux "Petits Rapides", *il les a approuvés*, mais comme les finances de la cité ne permettent pas de faire maintenant les dépenses nécessaires pour la construction de tel pont, votre comité recommande que l'ancien pont soit réparé et rendu propre à la circulation."

Ainsi, le 10 juin le projet est approuvé, mais c'est le manque d'argent qui en empêche la réalisation qui est remise, par le fait, à plus tard.

Nous voici maintenant à la séance du 23 juillet, lorsqu'il s'agissait d'ouvrir les soumissions qui avaient été demandées pour la reconstruction du pont du cimetière.

"Proposé par M. l'échevin Graham, secondé par M. l'échevin D'Orsonnens, que les soumissions pour la construction du pont du cimetière soient laissées sur la table *jusqu'à ce que le rapport de M. A. Austin sur le sujet, soit soumis*, et que ce conseil connaisse le montant de la propriété taxable de la cité, et que dans l'intervalle, M. l'échevin Fortin fasse exécuter les réparations nécessaires au dit pont afin de l'entretenir dans une condition de sécurité."

M. Rochon proposa en amendement que la soumission de M. Laflamme fut acceptée, mais la proposition de M. Graham fut adoptée par 5 voix contre 4. Voici la division :

Contre l'amendement : MM. Fortin, Scott, Eddy, Graham et D'Orsonnens, 5.

Pour l'amendement : MM. Ste. Marie, Rochon, Landry, Richer, 4.

M. Leduc présidait comme maire, et par son vote comme échevin et sa voix prépondérante comme maire s'il eut voulu voter, il pouvait faire adopter l'amendement de M. Rochon, et détruire à tout jamais l'espérance que M. Graham a de faire construire, un jour ou l'autre, par la ville, un pont aux "Petits Rapides," et de faire ainsi une véritable équerre au chemin qui conduit au cimetière.

Par ces citations, on voit que le projet n'est pas encore abandonné de construire le pont du cimetière aux "Petits Rapides," lorsque la crue des eaux l'emportera, ou lorsqu'il sera détérioré.

Voici maintenant une deuxième réponse à une assertion que M. Leduc a faite dans les deux assemblées tenues vendredi soir et samedi soir :

Hull, 9 janvier 1887.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez me permettre l'usage des colonnes de votre journal pour protester contre l'interprétation que M. Charles Leduc donne dans la lutte municipale, à la lettre que j'ai donnée à M. l'échevin Graham au sujet de la soumission de M. Télesphore Séguin pour la construction de l'extension de l'aqueduc. J'atteste simplement dans cette lettre que M. Séguin m'a demandé de lui remettre sa soumission pour y faire quelques corrections, et que j'ai refusé d'accéder à sa demande en lui répondant que sa soumission était la propriété du conseil.

C'est tout ce qu'il y a dans la lettre et jamais M. Séguin ne m'a dit qu'il voulait remplacer sa soumission par une autre au nom d'une autre personne. Au contraire M. Séguin m'a dit que si le conseil acceptait sa soumission il était prêt à la remplir et qu'il y trouverait son profit

Votre tout dévoué,

J. O LAPERRIÈRE,

Sec. Trés. de la cité de Hull.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "*Sirop Calmant de Madame Winslow*," et n'en prenez pas d'autre sorte.

Libre Echange.

La réduction du revenu et l'abolition des timbres sur les médecines brevetées ont grandement bénéficié aux acheteurs tout en soulageant les fabricants. Ceci est surtout le cas avec les préparations *Green's August Flower* et *Boschee's German Syrup*, car la réduction de 36cts par doz a été employée pour augmenter la capacité des bouteilles contenant ces remèdes, donnant ainsi un cinquième de médecines de plus dans les bouteilles à 75cts. Le *August Flower* pour la Dyspepsie et affections du foie, et le *German Syrup* pour les rhumes et troubles des poumons, ont peut être la plus forte vogue d'aucune médecine dans ce monde. L'avantage de plus grandes bouteilles sera apprécié par les malades dans chaque ville ou village du monde civilisé. Les bouteilles échantillons à 10cts sont les mêmes.

La Consomption guerie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des poumons et de la gorge, et qui guérit radicalement la débilité nerveuse et toutes les maladies nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en allemand, français ou anglais, avec instruction pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si on adresse avec un timbre nommant ce journal, W.A. NOYES, 119 Powers Block, Rochester, N. Y.—1 déc. 1886—1a

25lbs de Fleur No. 1, pour 50cts.
Chez N. A. Savard

Plaintes—On ne peut pas tout avoir. Un dyspeptique de vieille date se plaint de ce que le remède du Dr Sey n'est pas aussi délicieux à prendre que certaines préparations dont il avait toujours fait usage. Si ce monsieur a en vue de flatter son palais, il lui est bien facile de le faire ; les confiseurs ne manquent pas. Mais s'il veut se guérir, c'est l'action du remède et non le goût qu'il doit considérer. S'il l'avait fait dès le commencement, en prenant un véritable remède comme le remède du Dr Sey, il y a peut-être longtemps que sa dyspepsie aurait disparu.

25lbs de Fleur Patenté pour 75cts.
Chez N. A. Savard.

Toutes les personnes nerveuses ne devraient pas manquer d'Eau St-Léon, le meilleur remède.

DUNN, seul agent.

MARCHE D'OTTAWA

8 janvier 1887

FARINES		
Farine No 1 par baril	$ 3 80 à	3 80
Farine forte de boulangers,	4 00 à	4 25
Farine extra	4 00 à	4 50
Farine de sarrasin	3 00 à	3 00
Farine d'avoine	3 50 à	3 00
Farine de blé-d'inde	2 25 à	2 50
GRAINS		
Blé, le minot	70 à	75
Avoine	29 à	30
Blé-d'inde	0 00 à	0 00
Pois	00 à	00
Fèves	00 à	0 00
Sarrasin	00 à	00
Orge	00 à	00
Seigle	00 à	00
LÉGUMES		
Patates la poche	80 à	00
Navets le sac	50 à	00
Betteraves le sac	30 à	40
Choux, la douzaine	0 20 à	0 25
Pommes, le baril	1 75 à	2 00
Raisins la livre	10 à	12
VOLAILLES		
Poulets, le couple	35 à	50
Poules, la pièce	40 à	50
Canards	75 à	85
Dindes, la pièce	0 75 à	1 25
Oies	50 à	75
VIANDES		
Bœuf, les 100 livres	4 50 à	5 00
Lard	6 00 à	6 25
Veau (au quartier)	8 à	10
Mouton do	5 à	7
DIVERS		
Œufs	24 à	25
Beurre, en pain	20 à	20
do en sceau	17 à	18
Fromage	9 à	11
Suif brut, la livre	5 à	58
Suif fondu	7 à	7½
Saindoux	10 à	12
Sucre d'érable	10 à	12
Miel, la livre	12 à	13
Sirop d'érable, le gallon	1 00 à	1 00
Foin, la tonne	12 00 à	14 00
Paille	6 00 à	8 00

Assemblée d'actionnaires

AVIS est donné par le présent qu'une assemblée des actionnaires de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Lac Temiscamingue aura lieu à l'archevêché d'Ottawa, LUNDI le dix-septième jour de janvier 1887, à 8 heures p.m., dans le but d'autoriser l'émission d'obligations, suivant l'intention de l'article quatorze de la charte de la dite compagnie.

Par ordre du conseil de direction,

LASSALLE GRAVELLE,
Sec.-Trésorier.

Ottawa, 5 janvier 1887